



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

2024 / 02 / 06

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 24
REPRESENTES	: 09
ABSENT	: 00
VOTANTS	: 33

Date de Convocation : *Mercredi 3 Avril 2024*

Date d’Affichage : *Mercredi 3 Avril 2024*

Secrétaire de Séance : *Stéphanie LAFONT*

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, MONNIER Laurent, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, LAFONT Stéphanie, CÈNES Alexandre, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne, CÈNES Frédéric

Etaient absents représentés :

PÉNÉLA Wilfried par MAUREL Agnès
ROQUES Christine par ROUQUETTE Françoise
KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par FABRE Olivier
CHABBERT Cécile par LOUP Karine
PUECH Benoît par AMALRIC André
ASSÉMAT AUGUSTO Clothilde ALBERT Corine
CASTAGNÉ Chantal par BANCAL Philippe
IOUALALEN Valentin par BARENS Janine
BORIES Pascale par ASSÉMAT Christophe

OBJET : Attribution de subventions supérieures à 23 000 € par an

Le Conseil Municipal,

Vu l'Article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000, qui fixe les conditions d'attribution de subventions par les collectivités territoriales aux organismes de droit privé,

Vu le décret n°2001-495 du 6 Juin 2001, qui impose l'obligation de conclure une convention définissant l'objet, le montant, les modalités de versement et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée, pour les subventions attribuées supérieures à 23 000€,

Vu les montants des subventions octroyées aux organismes de droit privé, par le Conseil Municipal dans sa séance 10 avril 2024,

Considérant que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « Finances - Intercommunalité - Ressources humaines - Administration générales » du mercredi 03 avril 2024,

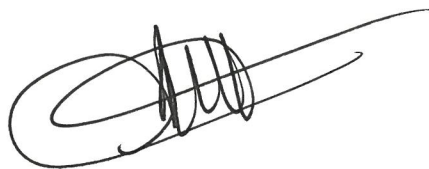
DECIDE,

Après en avoir délibéré,

- d'approuver les 8 conventions annexées ci-après,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions.

La délibération est adoptée à l'unanimité (Mesdames Françoise ROUQUETTE, Evelyne MARTY-MARINONE, Josiane ESTRABAUD et Messieurs Olivier FABRE, Christophe ASSEMAT et Alexandre CÈNES, n'ayant pas pris part au vote).

La Secrétaire de séance,



Stéphanie LAFONT

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Olivier FABRE

Acte télétransmis en Sous-Préfecture et certifié exécutoire le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.